

NOUVEAU CORRECTIF DE GESTT AU 1ER MAI 2026

LA MALTRAITANCE DES OFFICIERS CONTINUE

04 MAI 2026

À compter du 1er mai 2026, un nouveau correctif est appliqué dans l'outil GestTT. Derrière une apparente évolution technique se cache en réalité une contrainte supplémentaire injustifiée pour les officiers.

Jusqu'à présent, les pauses méridiennes non badgées ou inférieures à 45 minutes généraient uniquement une anomalie persistante, sans incidence sur le débit/crédit horaire.

Désormais, l'absence de badgeage sur la pause méridienne entraînera une anomalie bloquante.

On distingue deux cas :

- **Pause inférieure à 45 minutes :**
 - **retrait automatique de 45 minutes sur le débit/crédit**
- **En cas de nécessité de service :**
 - **Obligation de créer une régularisation "2001 – interruption de service réduite"**
 - **Justification obligatoire via commentaire**
 - **Validation requise par le N+1**

Si la possibilité de régulariser a posteriori dans un délai de 5 jours demeure un principe non remis en cause (uniquement sur le papier !), cette évolution du logiciel GestTT constitue une nouvelle contrainte absurde et injustifiée.

Concrètement, cela se traduira par une rigidité administrative supplémentaire, une complexification inutile du quotidien des officiers ainsi qu'une déconnexion totale avec les réalités opérationnelles.

Les officiers sont aujourd'hui les seuls cadres de la Police nationale soumis au badgeage. Cette mesure renforce une logique de contrôle qui va à l'encontre même de leur statut et de leurs responsabilités.

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, cette mesure est clairement une énième atteinte à l'autonomie de gestion du temps de travail !

Pour rappel, la récupération des RCBR perdus depuis plusieurs années, uniquement en raison d'un mauvais paramétrage de GestTT, demeure difficile en dépit de plusieurs relances de notre organisation ! Ces dysfonctionnements sont incompréhensibles et injustes pour tous les officiers concernés qui ont travaillé, bien souvent pour répondre aux urgences et contraintes de notre métier, et généré des droits à repos.

SYNERGIE-OFFICIERS ne se réjouira jamais de soi-disant avancées en matière de temps de travail et droits à récupération, contestables sur le fond et en totale contradiction avec le statut des officiers. C'est en tout cas antinomique avec une revendication d'un corps unique de cadres et dangereusement incohérent pour l'avenir des officiers.

SYNERGIE-OFFICIERS réaffirme clairement sa position :

→ **L'exigence d'un véritable exhaussement du corps de commandement et un positionnement de cadre sans équivoque.**

→ **La nécessité d'une autonomie réelle dans l'organisation du travail par la fin du badgeage via GesTT, véritable outil de maltraitance pour les seuls officiers.**

→ **La reconnaissance de l'expertise et de l'engagement des officiers, qui ne sont plus à démontrer par un indemnitaire adapté et revalorisé.**

**SYNERGIE-OFFICIERS continuera à défendre
votre statut, votre autonomie et votre engagement.**

Le Bureau National

